■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loire • Loire • Haute-Loire • Loire • Loire • Loire • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Baugeois Vallée 🗸 • Bourges • CARENE • Chinon, Vienne et Loire • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le



Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layor Addance Magger Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Territoire Vendômois • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry • SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre



COMITE SYNDICAL ORLÉANS, 14 OCTOBRE 2021

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juillet 2021
- 2. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 3. Point d'information sur le soutien d'étiage 2021
- 4. Fixation du taux 2021 de la redevance soutien d'étiage
- 5. Travail d'analyse préalable à la réalisation d'une étude de type HMUC sur les axes Allier et Loire
- 6. Projet d'aménagement d'intérêt commun pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents
- 7. Portage de la phase de préfiguration d'un Contrat vert et bleu sur le secteur du Cher montluçonnais
- 8. Projet LIFE « Loire Forézienne »
- 9. Subventions « Patrimoine »
- 10. Gestion du patrimoine foncier
- 11. Affectation de crédits de reports
- 12. Autorisations d'engagement (AE) et de programme (AP)
- 13. Décision modificative n°3 pour l'exercice 2021
- 14. Débat d'orientations budgétaires 2022
- 15. Gestion du personnel
- 16. Questions diverses



APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUILLET 2021





par Daniel Fréchet, s'est tenu le 7 juillet à Orléans, en présence de Madame Régine Engström, Préfète de région Centre Val-de-Loire, Coordonnatrice de bassin Loire-

D'un point de vue institutionnel, le Comité syndical a été l'occasion pour le Président, suite aux élections régionales et départementales de aux travaux de l'Etablissement les délégué(e)s ne s'étant pas



S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations. l'aménagement et la gestion des eaux, ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de

Pour la partie financière, on retiendra le vote de la décision modificative n°2, ayant pour objectif d'intégrer les aiustements de crédits nécessaires, n'entraînant pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents (consultable sur www.eptb-loire.fr/ paic). La délibération correspondante, approuvée à l'unanimité, a ouvert la voie à la transmission prévue par le Code de l'environnement - pour avis du Comité de bassin et des Commissions locales de l'eau concernées.

Les échanges en séance ont été l'occasion de souligner le caractère éminemment stratégique que revêt la question des niveaux de protection des systèmes d'endiguement. A cet égard, il a été rappelé que ceux « projetés » et les montants estimés d'investissements correspondant, te qu'inscrits dans le PAIC, n'ont qu'une valeur amont possible de la précision de ce qui est avancé à ce stade, en termes d'interventions et de



Il a également été rappelé que l'engagement juridique entre les EPCI et l'Etablissement s'inscrirait en aval du processus en cours, via la convention les liant dans le cas de l'option délégation de gestion. En connaissance alors du soutien financier qui serait apporté au titre de la solidarité nationale, voire européenne - e adéquation avec le fait que le « TRI national de la Loire » soit identifié dans la liste des 4 territoires dans lesquels « il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée

Le Comité syndical a pris acte de la finalisation, en En termes de financements, Madame la Préfète a date de juin 2021, du rapport de l'Etablissement sur fait état de ce qui était acté à ce stade, s'agissant le projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) en particulier du FPRNM pour la période de



Les développements consacrés à l'optimisation indicative, quand bien même l'important travail de la gestion ont fait l'objet d'une attention de co-construction a visé à s'assurer le plus en particulière, pour ce qui concerne à la fois la structure de l'organisation, la mobilisation des moyens et le déploiement des interventions. A cet égard, Madame la Préfète a relevé l'intérêt que présentaient, dans l'organisation prévue, les 6 plateformes de proximité.

> Par ailleurs, les représentantsels d'EPCI avan déjà délégué à l'Etablissement la gestion de leurs digues non domaniales notamment en Loire ava et sur l'axe Cher, ont fait part de leurs retours d'expériences. Ceci, en termes de mutualisation moyens humains et matériels comme d'articulation des interventions, avec des missions assurées au plus près des territoires, y compris lors



L'Etablissement public Loire, au service des collectivités (Régions, Départements, Villes et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis plus de 35 ans à la cohérence des actions menées s Executable in busis of de la Lobe et se sal fluents. Makire duringe depotations mentes à cette échelle, en ineconfinament qui exchiperation la confirmation de la con

PRÉFIGURATION DE 4 PROJETS DE PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

3 PAPI. Ceux des Vals d'Authion et de la Loire, ainsi que des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, entrent dans la phase de constitution de PAPI complet. Concernant celui de Montlucon, le travail d'évaluation a débouché sur une réorganisation des actions, avec changement de maîtrise d'ouvrage et ajustement des enveloppes financières.



A cet égard, il a été indiqué la diffusion d'un livret estituant les résultats de l'étude « 3P » Cher achee en mai 2021, consultable sur www.eptb-loire.fr/

PORTAGE DE CONTRATS TERRITORIAUX

Le Comité syndical a été l'occasion de présenter l'état d'avancement de plusieurs contrats territoriaux dont l'Etablissement assure l'animation et la coordination. Entre autres exemples : Val Dhuy Loiret, Par ailleurs, le Comité syndical a ac «pollutions diffuses» et «milieux la coordination et l'animation du aquatiques»; Cher Montluçonnais, Contrat Territorial Eau en Loir aval avec notamment la préfiguration 2022-2024.





Enfin, sous réserve de la finalisa-

complémentaires sur ce projet. A cet égard, plusieurs délégués ont fait état de chées et des résultats escomptés



DÉLÉGATION À L'ÉTABLISSEMENT

Dans le prolongement de la du haut bassin versant de l'Allier, délégation à l'Etablissement de en lien étroit avec l'intervention la compétence GEMAPI par trois centrale assurée par l'ouvrage EPCI lozériens (Communautés structurant de Naussac de communes Haut-Allier, Mont-Lozère et Randon Margeride), de

DE LA COMPÉTENCE GEMAPI

l'extension de ce dispositif à la Communauté de communes des Pays de Cayres-Pradelles, le Comité syndical a répondu favorablement à la sollicitation de la Communauté communes Montagne d'Ardèche. L'objectif visé étant de renforcer la cohérence et les synergies de gestion sur l'ensemble

SUR L'ÉTAT DE LA RESSOURCE

Il a été indiqué que, conformément aux règlements d'eau des ouvrages de Naussac et Villerest, les remplissages ont débuté respectivement dès octobre et décembre 2020. En mai, à la suite

d'un épisode pluvieux sur les hauts bassins de l'Allier et de la Loire, le barrage de Villerest est passé en gestion de «Risque de crue» et a restitué à l'aval cette petite crue. sans modifier son débit maximum de 600 m3/s Côté Allier cet épisode a permis le recours au pompage de l'eau de la rivière, conformément aux dispositions prévues. Ainsi, au 21 juin, les 2 retenues étaient remplies à 95% (Naussac et 99% (Villerest), disposant ainsi d'un volume total de 306 Mm3 d'eau en vue du soutien d'étiage.



PROJETS DE SDAGE ET PGRI 2022-2027

Le Comité syndical a émis un avis favorable sur les projets de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de programme de mesures (PDM) 2022-2027, sous réserve de la prise en considération de ses observations et des propositions de modifications qu'il a formulées.

S'agissant du programme de gestion du risque d'inondation (PGRI) le Comité syndical a souhaité, d'une part, rappeler son avis déjà formulé en 2019 sur les questions importantes du PGRI 2021-2027, d'autre part, faire des observations

leurs interrogations quant à la disponibilité de cofinancements à hauteur des ambitions affi-



DE RECHERCHE APPLIQUÉE

Au titre de l'exploitation des • Partenariat avec le BRGM, potentialités de la recherche, pour l'analyse de l'effet le Comité syndical a donné son potentiel de la création de accord pour soutenir 3 nouveaux

 RALLIER, afin de poursuivre en testant de nouvelles amont méthodes de levés topo- • Valorisation caractériser l'efficacité de méthodologie développées (Université Clermont Auver- anguilles réalisés sur le Cher

réserves de substitutions et prélèvements hivernaux sur

bathymétriques et pour des données et de la restaurations de berges dans le cadre des suivis entre 2016 et 2020 (EcoGea).

Délibération proposée



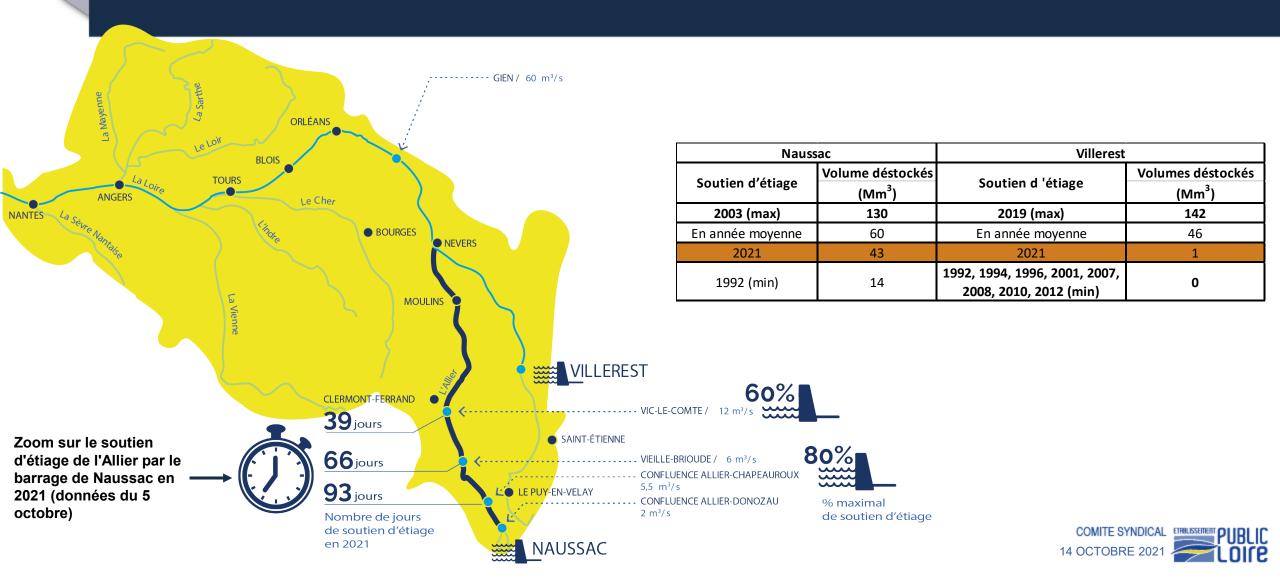


ACTUALISATION DE LA LISTE DES MEMBRES DE L'ETABLISSEMENT ET DE LA COMPOSITION DE SES INSTANCES



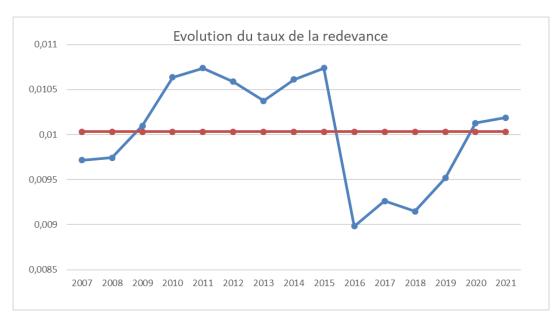
Délibération proposée

POINT D'INFORMATION SUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE 2021



FIXATION DU TAUX 2021 DE LA REDEVANCE SOUTIEN D'ÉTIAGE

Délibération proposée



2020	0,0101276	
2019	0,0095171	
2018	0,0091499	
2017	0,0092615	
2016	0,0089824	
2015	0,0107391	
2014	0,0106119	
2013	0,0103741	
2012	0,0105864	
2011	0,0107384	
2010	0,0106364	
2009	0,0100978	
2008	0,0097422	
2007	0,0097179	



TRAVAIL D'ANALYSE PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE TYPE HMUC SUR LES AXES ALLIER ET LOIRE

Qui bénéficie du soutien d'étiage de Naussac et Uillerest ?

De nombreuses actiuités humaines



- L'agriculture pour l'irrigation des plantes 65 000 ha irrigués dans les sous-bassins réalimentés
- La production d'électricité pour le refroidissement des centrales nucléaires (Belleville-sur-Loire, Dampierre, Saint-Laurent-des-Eaux, Chinon) 72 térawattheures produits par an
- L'alimentation en eau potable de la population
 2.6 millions d'habitants alimentés
- → La navigation pour disposer d'une hauteur d'eau suffisante pour le passage des bateaux, notamment dans les canaux (Canal de Roanne, canal latéral à la Loire, canal du Centre, canal du Nivernais, canal de Briare) 385 km de voies navigables
- → Les industries pour leurs processus de production et leurs usages sanitaires 185 000 industries et établissements de services desservis
- → Les barrages hydroélectriques pour le fonctionnement de leurs turbines de production 0,17 térawattheure produit par an
- Les loisirs: pêche, baignade, promenade en bord de fleuve, manifestations nautiques... Plus de 10 sites de baignade, 40 000 pratiquants de kayak, 1,2 million de cyclistes sur les bords de Loire...

... et des écosustèmes









d'un **niveau d'eau nécessaire** à la survie ou à la circulation des espèces aquatiques et des milieux humides et au bon fonctionnement des écosystèmes eux-mêmes

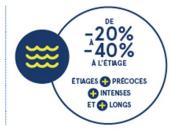
d'une **eau de bonne qualité** grâce à la dilution des rejets d'assainissement issus des stations d'épuration des collectivités et industries



d'une **bonne teneur en oxygène** de l'eau, essentielle à la vie aquatique L'Établissement public Loire a étudié l'impact du changement climatique et des évolutions socio-économiques sur le fonctionnement de ses barrages. Ceci à l'horizon 2050, selon plusieurs hypothèses et par comparaison avec la période actuelle.

Des leviers d'adaptation ont été recherchés, permettant d'assurer le soutien d'étiage sans remettre en cause ni leur sécurité ni leurs autres fonctions.





proposée

Délibération

SOLLICITATION PLUS IMPORTANTE DES BARRAGES

Lâchers d'eau nécessaires : en moyenne 3 fois plus importants depuis Naussac et 2 fois plus importants depuis Villerest

161 Mm³

CAPACITÉ DE NAUSSAC 185 Mm³

57 Mm³

LACHERS MOYENS/AN et une depuis Villerest

CAPACITÉ DE VILLEREST 132,6 Mm³

46 Mm³



PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN POUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS





Projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des insfrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents. Présentation par l'Etablissement public Loire, lors de la réunion de la Commission inondation plan Loire du Comité de bassin Loire-Bertanne.

OUTSTIONNENTHER

- POURQUOI LE PAIC ?

Ce n'est pas parce que nous avons échappé à de grandes crues du type de celles du 19^{tem} siècle, que le <u>risque d'inondation</u> n'est pas <u>bien réel sur le bassir</u> de la Loire et ses affluents.

pour les territoires, avec des <u>dommages qui se</u> <u>chiffreraient en militards d'euros</u>. A ce monent-là, on ne manquera pas d'échanger sur les responsabilités imputables aux uns et aux autres...

A ce moment-1a, on ne manquera pas d'echanger sur les responsabilités imputables aux uns et aux autres. Et de faire pleuvoir l'argent public pour réparer ! Les inondations de cet été en Allemagne, Beliquie et dans le nord-est de la France, sans même parler

de celles en Espagne ce mois-ci, questionnent notre capacité à faire face collectivement à de telles situations



La possibilité de définir un PAIC repose sur un fondement juridique solide. Prévue par le Code de l'environnement, elle est offerte aux BPIB, et par voie de conséquence à l'Etablissement public Loire qui en est un.

premières appréciations juridiques. Il en ressort qu'il saigt d'un outil out à fait aproprié à raison de son conctire souple et adoptable, tant en termes depeux que d'organisation terrinoriole ». Il a été souligée qu'il saigt d'un : formidable cutil pour permettre de programmer des investissements d'une pout et ausseur une gestion péeme d'unire d'une pout et ausseur une gestion péeme d'unire.

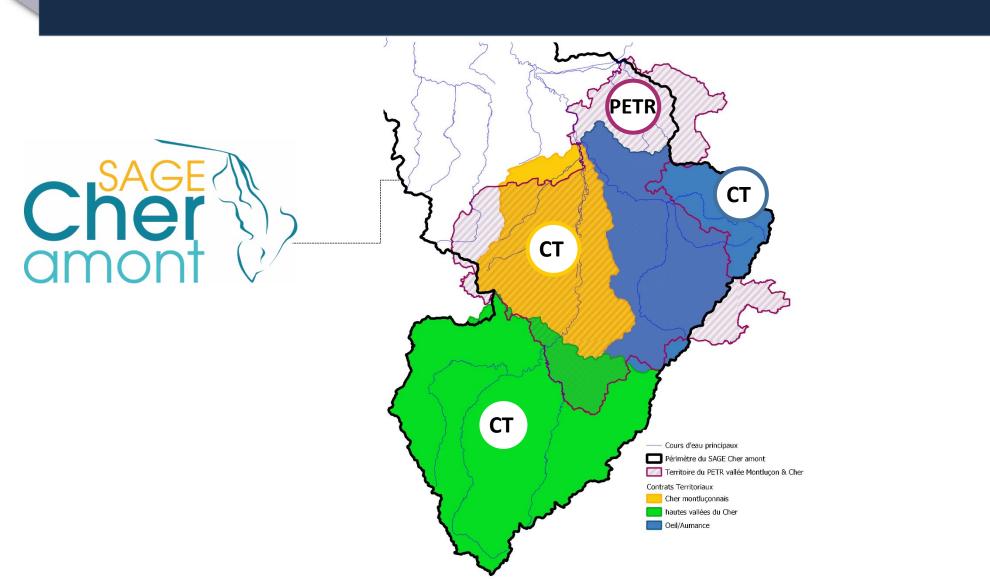
part. d'amingements. structurants. à l'échelle adaptée à un enjeu spécifique [...] Il donne une visibilité à tous les acteurs, et permet d'optimise les financements (des collectivités, de [Etat, européens, privés...) autour d'un projet global pluriannuel, partagé. «(Cf. Compétence CEMAR, Editions légistative, 2019 p. 30)

Par ailleurs, dès l'origine du projet, a été effectuée une analyse d'<u>opportunité et</u> de <u>faisabilité</u> d'un PAIC. Les résultats diffusés début 2017 ont confirme l'une et l'autre, <u>en termes stratégique comme économique ou de gestion</u>, au-delà de l'acte réfondateur de solidarité de bassin (fluxis).





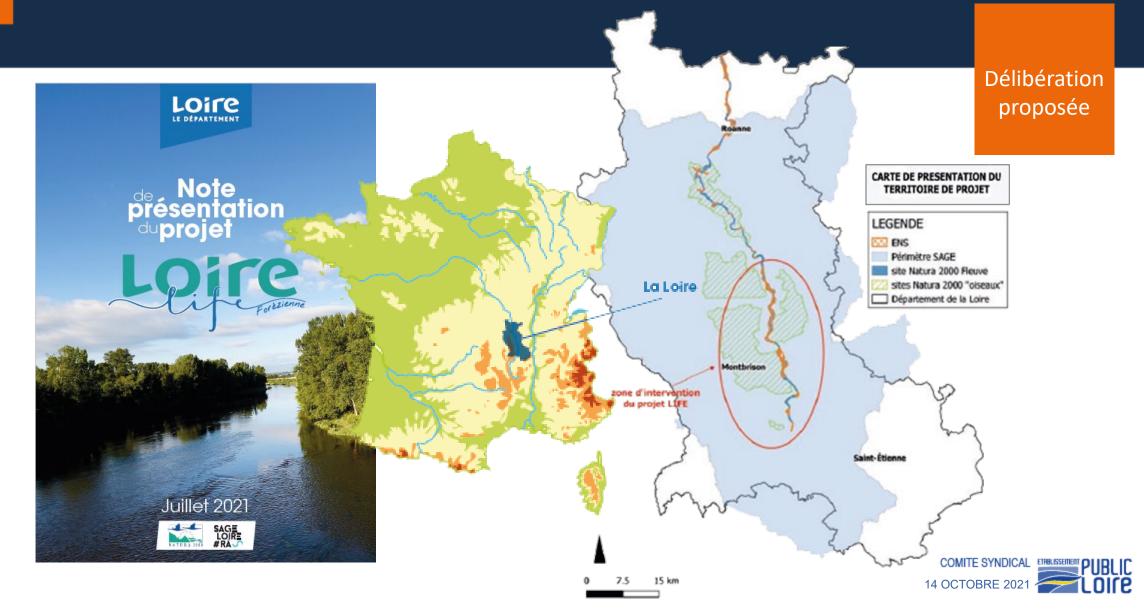
PORTAGE DE LA PHASE DE PRÉFIGURATION D'UN CONTRAT VERT ET BLEU SUR LE SECTEUR DU CHER MONTLUÇONNAIS



Délibérations proposées



PROJET LIFE « LOIRE FORÉZIENNE »



SUBVENTIONS « PATRIMOINE »



















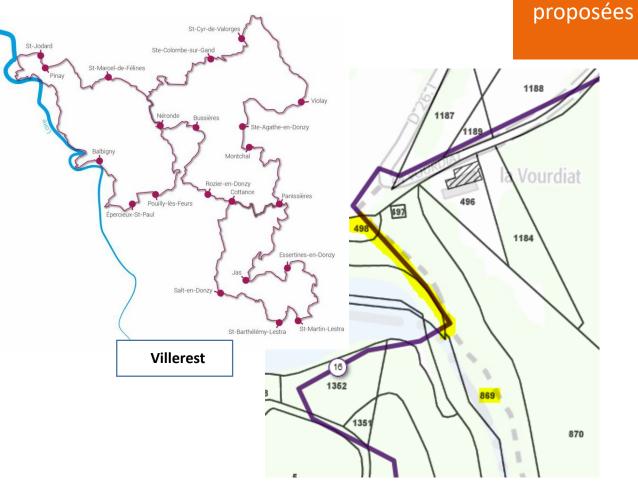


GESTION DU PATRIMOINE FONCIER



Figure 1 : Sentier de la dique du Cheylaret aux cotes d'Armand



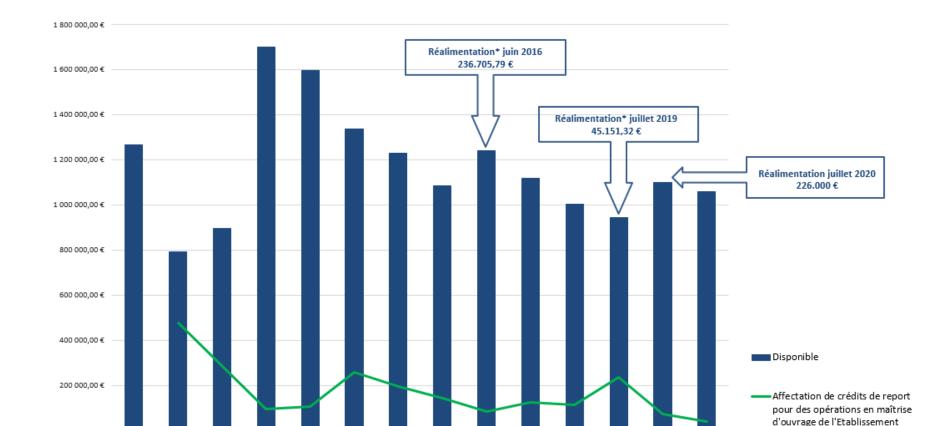


Délibérations

AFFECTATION DE CRÉDITS DE REPORTS

Evolution pluriannuelle des reliquats de crédits à disposition de collectivités membres

Délibération proposée



AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) ET DE PROGRAMME (AP)

Délibérations proposées

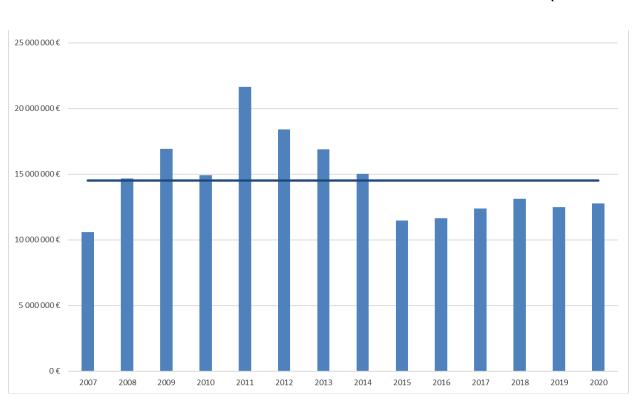
- Clôture de l'autorisation de programme « Microcentrale du REALS sur le site de Naussac »
- Clôtures de l'autorisation d'engagement « Opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire »
 - Au titre de l'année 2016-2017
 - Au titre de l'année 2019-2020

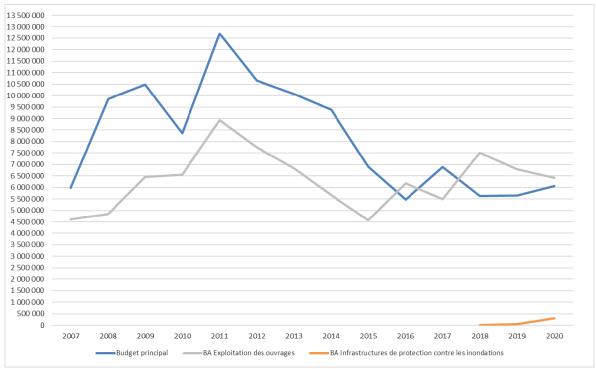
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 POUR L'EXERCICE 2021

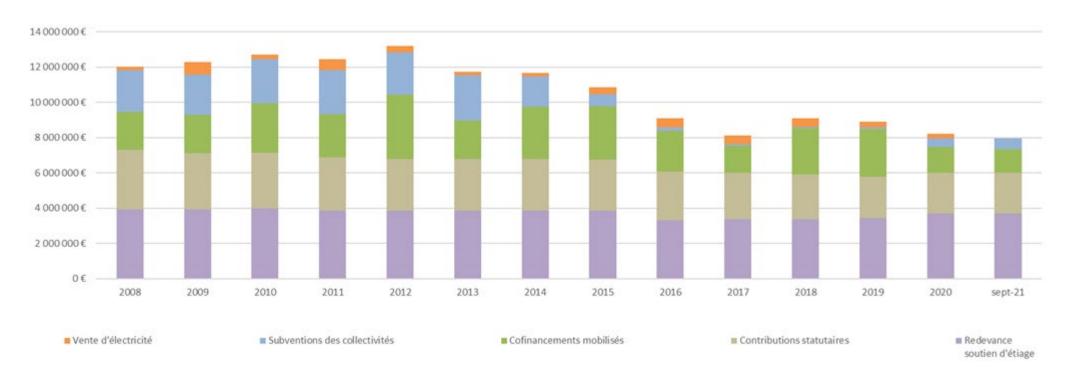
Délibérations proposées

- Budget principal
- Budget annexe « Exploitation des ouvrages »
- Abondement d'une provision semi-budgétaire
- Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

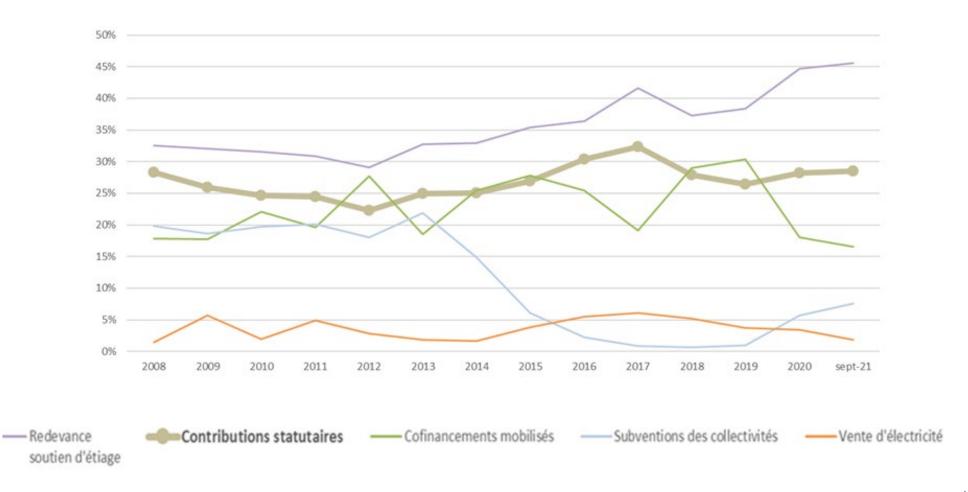
Evolution des Budgets Principal et Annexe (mandatement 2007-2020)



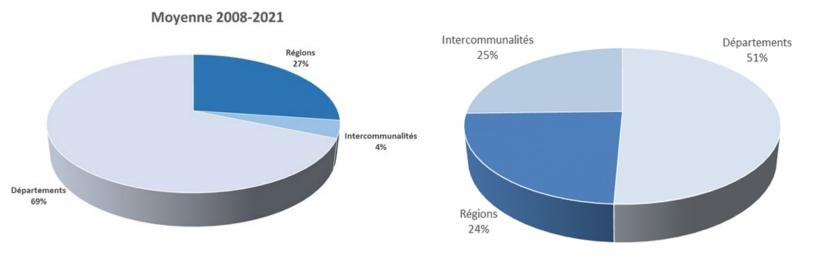






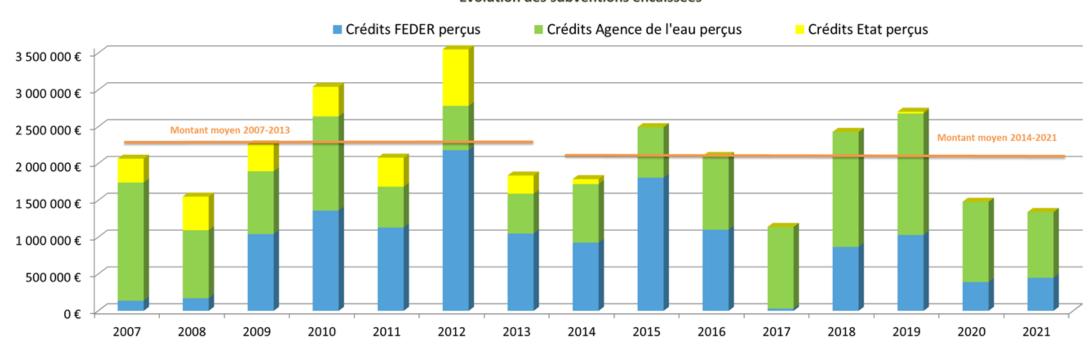




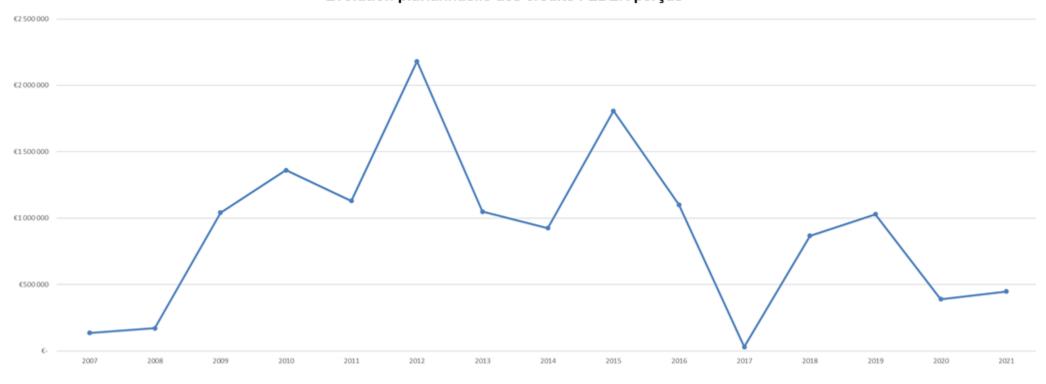


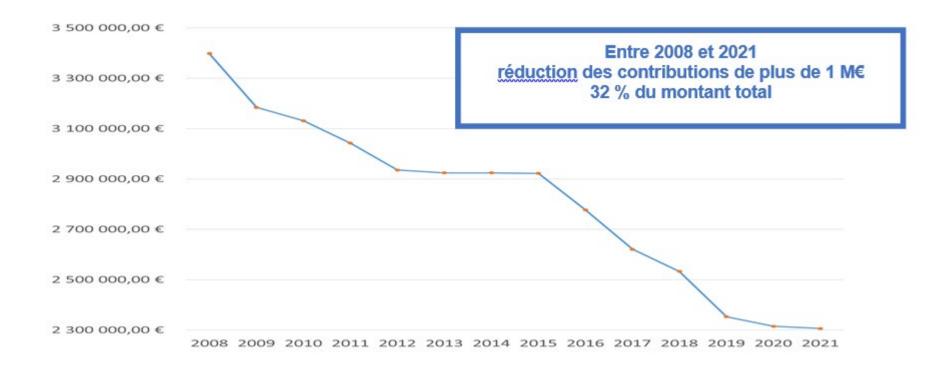
	2021	2020	2019
Intercommunalités	25 %	21 %	15 %
Régions	24 %	26 %	28 %
Départements	51 %	53 %	57 %

Evolution des subventions encaissées

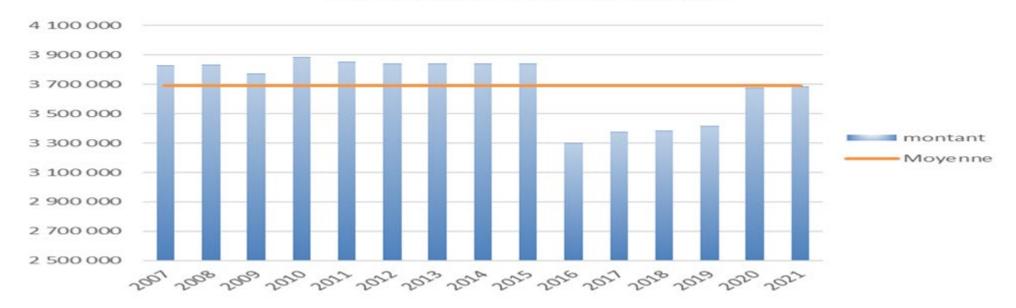


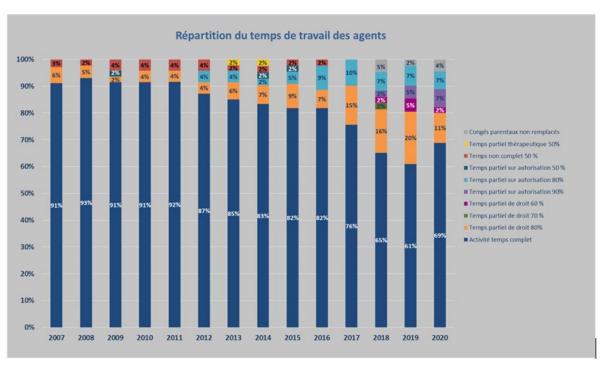
Evolution pluriannuelle des crédits FEDER perçus

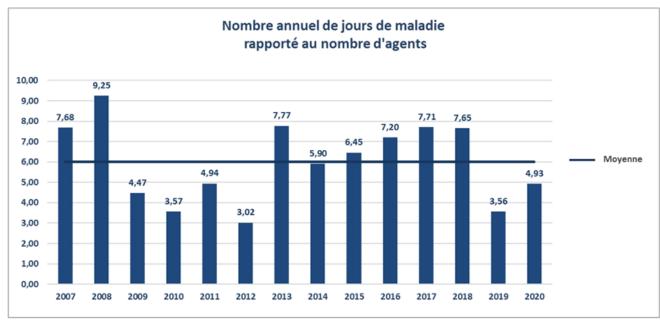




Evolution du montant de la redevance 2007-2021



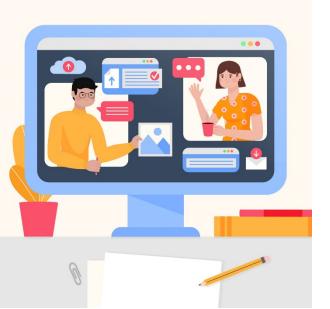




GESTION DU PERSONNEL

Délibérations proposées

- Prolongation d'un emploi non permanent Contrat de projet : Délégation à l'Etablissement de la compétence GEMAPI sur le territoire de 5 EPCI sur le haut bassin versant de l'Allier
- Recrutement d'un(e) apprenti(e) au sein de la direction administrative et financière
- Transformation de poste au tableau des effectifs



- Ajustement des modalités de télétravail
- Affiliation volontaire au Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

16. QUESTIONS DIVERSES